

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola;
Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA21 170106

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier au point 20.15 :

1216609003 - Accorder à Groupe Rock-Sol inc., le contrat au montant de 1 058 787,53 \$, taxes incluses, portant sur les travaux de réfection mineure de trottoirs là où requis, sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RM TA-2021) et autoriser une dépense à cette fin de 1 404 666,28 \$ incluant les taxes, les contingences et les frais accessoires (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-014.



Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'ajouter une motion demandant au conseil municipal de permettre le vote par correspondance aux électeurs de 70 ans et plus aux élections municipales 2021 et de présenter cette motion au point 10.05.01, soit immédiatement après la période de questions et de demandes du public.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de l'amendement.

La conseillère Magda Popeanu et les conseiller Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre l'amendement

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA21 170107

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03



PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Sue Montgomery	<p>Annonce l'octroi d'un contrat pour la démolition du 5010, rue Paré, premier pas pour l'aménagement d'une école et possiblement, l'ajout de logements sociaux.</p> <p>Souligne l'octroi de contributions financières totalisant 374 000 \$ aux 5 organismes de l'arrondissement suivants : Cafétéria communautaire Multicaf, Jeunesse Loyola, Parents engagés pour la petite enfance, Prévention CDN-NDG et Conseil des éducatrices noires du Québec.</p> <p>Est heureuse de pouvoir offrir de l'argent obtenu auprès de promoteurs pour 2 grands immeubles qui comprendront des logements sociaux, ce qui contribuera à atténuer la pénurie de logements sociaux dans la région.</p> <p>Offre ses condoléances à la communauté juive et aux familles des deux Montréalais décédés en Israël lors d'un pèlerinage pour la fête juive <i>Lag Ba'omer</i>.</p> <p>Invite les citoyens des groupes d'âge visés à se faire vacciner et à continuer de respecter les consignes sanitaires et le couvre-feu désormais à 21 h 30.</p> <p>Souhaite une bonne fête des mères, le 9 mai prochain et félicite les mères pour leur endurance et persévérance.</p>
Magda Popeanu	<p>Offre ses condoléances à la communauté juive et aux familles des deux Montréalais décédés en Israël lors d'un pèlerinage pour la fête juive <i>Lag Ba'omer</i>.</p> <p>Invite les citoyens à se faire vacciner et à continuer de suivre les directives de la Santé publique, et remercie les groupes communautaires qui font du porte-à-porte pour expliquer aux personnes issues de l'immigration l'importance de se faire vacciner.</p> <p>Se dit convaincue que le règlement sur la mixité fait partie de la solution pour les logements sociaux et abordables et indique que la Ville a conclu une entente d'investissement de 79 millions de dollars avec le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accès Logis, lequel permettra de financer la création de 3500 logements sociaux et abordables.</p> <p>Indique que la Ville de Montréal a accordé un soutien financier de 300 000 \$ pour la réalisation de 17 murales, dont trois projets dans l'arrondissement.</p> <p>Remercie les citoyens et les services de leur mobilisation pour obtenir l'accès aux vélos au parc Marie-Gérin-Lajoie</p> <p>Joyeuses Pâques orthodoxes notamment aux communautés russes, roumaines, bulgares, serbes, arméniennes, syriennes.</p> <p>Bon Ramadan aux communautés de confession musulmane.</p>
Peter McQueen	<p>Mentionne de bonnes nouvelles pour les parcs de l'arrondissement, lesquels sont très importants pour la communauté de Notre-Dame-de-Grâce.</p> <p>Indique que les clôtures seront enlevées autour du terrain de l'ancien YMCA, dont le terrain sera ouvert au public en mai, annonce qu'une consultation publique se tiendra plus tard cet été et portera sur les améliorations dans le parc et mentionne qu'un contrat pour aménager un jardin communautaire sera accordé afin de permettre le déplacement du jardin communautaire des Enfants du Monde devant être fermé pour permettre la construction du nouveau Centre communautaire Loyola-Walkley.</p>



	<p>Indique que les travaux au parc Georges-Saint-Pierre ont débuté : réfection des sentiers, aménagement d'une aire d'exercice canin et installation de jeux pour enfants handicapés.</p> <p>Souligne le point 20.04 de l'ordre du jour, lequel prévoit l'octroi d'un contrat pour la rénovation des chalets des parcs Somerled, Mackenzie-King et Van Horne. Il indique par ailleurs que les toilettes y sont fonctionnelles.</p> <p>Souligne le point 20.24 de l'ordre du jour, lequel prévoit l'octroi d'une contribution financière à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation du projet Les amis du parc NDG ayant pour but l'organisation d'événements virtuels et dans le parc Notre-Dame-de-Grâce pendant l'été.</p> <p>Indique avoir participé au ménage de la Falaise Saint-Jacques avec les membres de Sauvons la falaise, rappelle que les services doivent s'assurer que les garages et autres entreprises cessent de faire des dépôts sauvages de leurs débris à cet endroit et indique avoir envoyé un courriel détaillé à la mairesse et aux services demandant des clôtures plus hautes et l'interdiction d'accès, la nuit, aux voies de circulation situées sur deux lots.</p>
Lionel Perez	<p>Souligne les dossiers de l'ordre du jour relatifs au district de Darlington :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octroi de 2 contrats pour améliorer l'éclairage au parc Martin-Luther-King : terrains de baseball, de basketball et de tennis; • Contrat pour l'aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel; • Contrat pour l'installation de dos-d'âne; • Contrat pour l'agriculture urbaine sur le site de l'ancien Hippodrome; • Contrat pour l'essouchement des arbres; • Contrat pour le projet de corridor écologique Darlington. <p>En lien avec la tragédie lors d'un pèlerinage en Israël pour la fête juive <i>Lag Ba'omer</i>, rappelle qu'il y a eu 45 victimes dont 2 Montréalais. Il mentionne avoir offert ses condoléances à la famille de Shraga Gestetner, père de famille laissant dans le deuil sa femme et ses 6 enfants. Il souligne avoir un lien particulier avec une autre victime, Dovi Steinmetz, 21 ans, garçon qu'il a vu grandir à une rue de chez lui, un ami de son fils qui était en Israël depuis quelques mois pour étudier dans l'une des plus grandes écoles de la religion juive au monde, Mir Yeshiva. Il demande de tenir une minute de silence.</p>
Chistian Arseneault	<p>Ajoute sa voix pour offrir ses condoléances aux familles des victimes de la tragédie en Israël et remercie à M. Perez d'avoir partagé un message si émouvant.</p> <p>Souligne certains dossiers de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat pour dos-d'âne sur les rues Westmore, Mariette, Madison, Doherty, O'Bryan, Place Borden, Bessborough, King-Edward, Montclair, Cumberland, Belmore, Saint-Ignatius, et MacMahon; • Édiction d'une ordonnance pour l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersections des avenues Somerled/Mariette et Fielding/Doherty • Octroi d'un contrat pour le remplacement d'entrées d'eau en plomb sur trois tronçons des avenues Cumberland, Madison, MacMahon, et Westmore; • Octroi d'un contrat pour l'élagage d'arbres sous les lignes d'Hydro-Québec.



Marvin Rotrand	<p>Rappelle la demande d'aide de Saint-Vincent-et-les-Grenadines suivant l'éruption volcanique ayant entraîné l'évacuation d'une bonne partie de la population et indique que le conseil d'arrondissement attribuera une contribution financière à l'Association Saint-Vincent et Grenadines de Montréal pour soutenir ses efforts à l'aide d'urgence. Il mentionne que l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges (CDNBCA) a été mandatée par l'Association Saint-Vincent et Grenadines de Montréal pour collecter des fonds et les remettre à la Croix rouge canadienne et invite les citoyens à faire un don.</p> <p>Indique que l'avenue Barclay sera repavée cet été entre les avenues Victoria et Trans Island, tout comme la chaussée du chemin Queen-Mary, entre le boulevard Décarie et l'avenue Ponsard, et propose, puisque l'arrondissement a terminé 2020 avec un surplus et que le 1^{er} semestre de 2021 indique également un surplus, qu'une portion de celui-ci soit allouée à la réfection de certaines rues de l'arrondissement.</p> <p>Indique que le conseil municipal a approuvé, le 20 avril dernier, le nom d'Elie-Wiesel pour le nouveau parc dans le secteur Westbury, que la famille en est ravie et qu'une cérémonie d'inauguration aura lieu en 2022.</p> <p>Mentionne que la motion pour avoir davantage de diversité sur la monnaie canadienne a été adoptée par le conseil municipal, le 20 avril 2021, et que Chrystia Freeland lui a écrit pour lui indiquer qu'il s'agissait d'une merveilleuse idée.</p> <p>Remercie M. Perez et les autres membres du groupe ayant proposé au gouvernement du Canada de renouveler son soutien aux réfugiés Rohingyas dont la plupart sont au Bangladesh et indique que le gouvernement du Canada a renouvelé son soutien pour 289 millions de dollars.</p> <p>Souligne que le Jour du Génocide Tamoul aura lieu le 18 mai prochain, rappelle son importance et indique que la communauté tamoule demande au conseil de faire quelque chose de plus permanent pour l'an prochain.</p> <p>Mentionne que le chalet des parcs MacKenzie-King et Van Horne feront l'objet d'une rénovation, représentant un budget de 2 millions de dollars.</p>
----------------	---

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

• Lisa Gardhouse	Parc Coffee – clôture et chalet
• Jeremie Alarci	Service de la STM
• Line Bonneau	Protection du boisé Dora-Wasserman
• Derek Nowrouzezahrai	Pistes cyclables
• Sonya Konzak	Sécurité des piétons et des cyclistes
• Michael White <i>NDG roadrunners</i>	Piste de course au parc de la Confédération
• Seryl Shore	Jardin de cantaloup et verger
• Yianni Georgantas	Parc de planches à roulettes dans Côte-des-Neiges
• Françoise Caron	Centre Trenholme



• Nicolas Hebert	Parc Georges-Saint-Pierre
• Pauline Le Tron	Piétonisation partielle de la rue Jean-Brillant
• Devyn Vincelli	REV
• Carol Lewis	Jardin communautaire et lumières au parc de la Confédération
• Ron Pelletier	Sécurité à l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue Sherbrooke
• Joanna Pasturczyk	Terrain du YMCA
• Guy Gaudreault	Sécurité à l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue Sherbrooke
• Odile Lapierre	Bruit – souffleurs à feuilles
• Liam Mooney	Cours de tennis à l'arrondissement
• Louise Kold-Taylor	Comité de travail Terrebonne
• Ray Taylor <i>Comité citoyen Loyola-NDG</i>	Interventions de M. Arseneault lors des conseils
• Isabelle Pivotto	Prix des loyers
• Nick Wheeler-Hughes	Stations de recharge des véhicules électriques
• Debbie Goel Salari	Tennis Somerled
• Norman Sabin	Installation de boutons pour permettre aux piétons de traverser
• Nancy Turcotte	Limite de vitesse sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine
• Sharon Sweeney <i>Habitations communautaires NDG</i>	Accès aux toilettes dans les parcs
• Sonya Ramian	Arbres à fruits au YMCA
• Elisabeth Faure	Toilettes publiques au parc Loyola
• Gunhild Berendsen	Préservation du boisé Dora Wassermann au parc MacKenzie-King
• Caroline Guistini	Jardin communautaire du YMCA
• Anita Berthier	Couloir cyclable sécuritaire sur de Terrebonne
• Sharon Leslie	Questions en direct au conseil d'arrondissement

RÉSOLUTION CA21 170108

MOTION - VOTE PAR CORRESPONDANCE - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;



ATTENDU QUE le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE, jusqu'à tout récemment, la loi ne permettait le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

ATTENDU QUE sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

ATTENDU QUE la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal a recommandé, dans son rapport adopté le 24 août 2020, de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en œuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

« 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;

2- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la



COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi »);

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « *pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021* »;

ATTENDU QUE d'après le recensement de 2016, la proportion de citoyens de 70 ans et plus représente 10,1% de la population de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souhaite que ces électeurs montréalais puissent démocratiquement avoir accès à ce vote par correspondance;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté à l'unanimité la résolution CA21 170070 demandant au gouvernement du Québec, entre autres, « *de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec* »;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souhaite que ces électeurs montréalais puissent démocratiquement avoir accès à ce vote par correspondance;

ATTENDU QUE le conseil souhaite inviter le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit adopter le résolu permettant le vote par correspondance avant le 1^{er} juillet;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande au conseil municipal de la Ville de Montréal d'adopter avant le 1^{er} juillet 2021 une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre dans le contexte*;

Que l'administration de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout



électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021; et

Qu'une copie de cette motion soit envoyée au Service du greffe pour dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Monsieur Lionel Perez dépose une correspondance datée du 15 avril 2021 et signée par M^e Yves Saindon, greffier de la Ville, concernant les élections générales du 7 novembre 2021.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand, et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.05.01 1213571007

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand S'enquiert de l'échéancier pour la livraison des parcs Saidye-Bronfman et de la Savane.
 - Christian Arseneault Demande à la mairesse les orientations qu'elle a données aux services pour obtenir un meilleur financement pour l'arrondissement.
 - Peter McQueen En lien avec une pétition pour le secteur Crowley, demande si l'arrondissement prend en considération les commentaires des citoyens diffusés sur Facebook sur ce sujet.
Demande à la mairesse si elle ou sa cheffe de cabinet a rencontré des promoteurs du secteur Crowley.
 - Magda Popeanu Demande à la mairesse si elle est prête à accélérer le processus pour adopter un plan local de déplacement et aménager un lien cyclable est-ouest reliant les secteurs de Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce.
-

Mme Montgomery quitte et demande à M. Lionel Perez de prendre le relais à titre de maire suppléant.



CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- un courriel de M. Andy Froncioni daté du 27 avril 2021 et une pétition des résidents de l'avenue Prud'homme concernant le projet de développement du secteur Crowley;
 - un courriel du 30 avril 2021 de M. Jean Côté pour le Comité du patrimoine et du bon voisinage - avenue Hingston et une mise en demeure du 23 avril 2021 des promoteurs du projet particulier PP-122.
-

RÉSOLUTION CA21 170109

CONTRAT - LUMISOLUTION INC. - PARC MARTIN LUTHER-KING

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Lumisolution inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'éléments d'éclairage pour le terrain de baseball du parc Martin Luther-King pour une somme maximale de 122 350,03 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'autoriser une dépense à cette fin de 122 350,03 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 18 352,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 175 195,03 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Lumisolution inc.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1218690002



RÉSOLUTION CA21 170110

CONTRAT - DEL INNOVATION DESIGN INC. - PARC MARTIN LUTHER-KING

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Del Innovation Design inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'éléments d'éclairage pour les terrains de tennis et basketball du parc Martin Luther-King pour une somme maximale de 97 194,12 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'autoriser une dépense à cette fin de 97 194,12 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 579,12 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 146 265,74 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1218690003

RÉSOLUTION CA21 170111

CONTRAT - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES - PARC ELIE WIESEL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez
Peter McQueen

D'accorder à Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C., le contrat de services professionnels pour le projet d'aménagement du nouveau parc Elie Wiesel, aux prix et conditions de sa soumission.

D'autoriser une dépense à cette fin de 310 432,50 \$, incluant toutes les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 46 564,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 46 564,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 403 562,25 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1214921002

RÉSOLUTION CA21 170112

CONTRAT - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL - PARCS SOMERLED, MACKENZIE-KING ET VAN HORNE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C., le contrat de services professionnels pour le projet de réaménagements et rénovations des chalets des parcs Somerled, Mackenzie-King et Van-Horne, aux prix et conditions de sa soumission.

D'autoriser une dépense à cette fin de 423 291,96 \$, incluant toutes les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 63 493,79 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 521 278,25 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1214921003



RÉSOLUTION CA21 170113

**DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - LES EXCAVATIONS SUPER INC. -
TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC COFFEE**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 391,46 \$, incluant les taxes, pour l'ajustement de contingences dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Les Excavations Super inc. (CA20 170249), majorant ainsi le montant total du contrat de 286 969,47 \$ à 300 360,93 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1208424001

RÉSOLUTION CA21 170114

**CONTRAT - SHELLEX INFRASTRUCTURES - SURVEILLANCE DES
CONSTRATS DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver la première prolongation de douze mois, du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, de l'entente-cadre conclue avec la firme Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.), pour des services professionnels de surveillance des contrats de construction, aux prix et conditions de la soumission, et sans majoration de la dépense totale de l'entente-cadre, maintenue à 1 005 755,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1195153012

Mme Sue Montgomery reprend la présidence de la séance.

RÉSOLUTION CA21 170115

CONTRAT - AM DÉMOLITION INC. - 5010, RUE PARÉ

Il est proposé par Sue Montgomery



appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder un contrat au montant de 544 192,92 \$ incluant les taxes à AM Démolition inc. pour les travaux de démolition du bâtiment au 5010, rue Paré, décontamination du terrain et remblayage et terrassement du terrain à la suite de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-21-AOP-DAUSE-013, et autoriser une dépense à cette fin de 638 835,16 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de AM Démolition inc.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1213558023

RÉSOLUTION CA21 170116

CONTRAT - LES PAVAGES CÉKA INC. - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS-D'ÂNE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Les Pavages Céka inc., le contrat au montant de 382 004,44 \$, taxes incluses (excluant les contingences), portant sur les travaux de construction de dos-d'âne sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce DOS D'ÂNE-2021- CDN-NDG-21-AOP-TP-001.

D'autoriser une dépense à cette fin de 382 004,44 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 38 200,44 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 490 204,88 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser le financement des travaux de construction de dos-d'âne sur divers tronçons de rues du PTI 2021 de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1218241007

RÉSOLUTION CA21 170117

CONTRAT - SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. - RESEP-1-2021

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder à Sanexen services environnementaux inc., le contrat au montant de 7 479 462,93 \$, taxes incluses, portant sur les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, de réfection de chaussées et de trottoirs, là où requis, sur les diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RESEP-1-2021) (rues locales).

D'autoriser une dépense à cette fin de 7 479 462,93 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 821 975,82 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 320 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 8 621 438,75\$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1218720003

RÉSOLUTION CA21 170118

CONTRAT - DE SOUSA - PRR-1-2021

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à De Sousa (4042077 Canada inc.) le contrat au montant de 3 691 864,50 \$, taxes incluses, portant sur les travaux de reconstruction de trottoirs, de réaménagement géométrique des intersections (saillies), de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (PRR-1-2021).

D'autoriser une dépense à cette fin de 3 691 864,50 \$, incluant les taxes.



D'autoriser une dépense additionnelle de 379 639,97 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 130 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 4 201 504,47 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1218241006

RÉSOLUTION CA21 170119

CONTRAT - SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. - RESEP-2-2021

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., le contrat au montant de 6 416 553,54 \$, taxes incluses, portant sur les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, de réfection de chaussées et de trottoirs, là où requis, sur les diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RESEP-2-2021) (rues locales).

D'autoriser une dépense à cette fin de 6 416 553,54 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 718 665,61 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 320 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 7 455 219,15 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1218720002

RÉSOLUTION CA21 170120

CONTRAT - DE SOUSA - RMTUP-2021

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à De Sousa (4042077 Canada inc.) , le contrat au montant de 717 990,02 \$, taxes incluses (excluant les contingences), portant sur les travaux de réfection mineure de trottoirs, de bordures et de travaux d'utilités publiques, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RMTUP-2021) - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-006.

D'autoriser une dépense à cette fin de 717 990,02 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 71 799 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 864 789,02 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser le financement des travaux de réfection de trottoirs et de réparation de puisards dans le cadre des programmes de réfection mineure et de réparation de puisards, du PTI - 2021 de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de De Sousa (4042077 Canada inc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1216609002



RÉSOLUTION CA21 170121

CONTRAT - ÉMONDAGE SBP - TRAVAUX D'ESSOUCEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Émondage SBP (9211-4560 Québec inc.), le contrat pour des travaux d'essoucement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 183 528,84 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 21-18658.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Émondage SBP (9211-4560 Québec inc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1217413002

RÉSOLUTION CA21 170122

CONTRAT - ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. - ÉLAGAGE ET RABATTAGE D'ARBRES PUBLICS

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder à Arboriculture de Beauce inc. un contrat, comprenant 3 lots de 200 arbres, d'élagage systématique et rabattage d'arbres publics sous le réseau de distribution d'Hydro-Québec pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2021.

D'autoriser une dépense à cette fin de 303 336,25 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 21-18717.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De procéder à une évaluation du rendement de Arboriculture de Beauce inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1217413003

RÉSOLUTION CA21 170123



CONTRAT - RDQ CONSTRUCTION INC. - BACS SURÉLEVÉS - JARDIN COMMUNAUTAIRE DU PARC YMCA-MONKLAND

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat à RDQ Construction inc. d'une somme de 104 857,20 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition et l'installation de 60 bacs surélevés pour le nouveau jardin communautaire du parc YMCA-Monkland, et autoriser une dépense à cette fin de 104 857,20 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (2 soumissionnaires) - Appel de proposition CDN-NDG-21-AOGG-12042021 - contrat de gré à gré en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1214921001

RÉSOLUTION CA21 170124

PROLONGATION DE BAIL - 6225, RUE GODFREY

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Église presbytérienne Kensington Church, situé au 6225, rue Godfrey, des locaux d'une superficie d'environ 360,93 m², à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2021. La dépense totale est de 33 713,40 \$, non-taxable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1216025003

RÉSOLUTION CA21 170125

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - CSSDM - SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'autoriser la signature d'une convention à intervenir entre l'arrondissement et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) afin de rembourser les coûts associés au service de transport scolaire des élèves admissibles qui fréquentent l'école des Nations, et ce, pour les deux périodes scolaires s'échelonnant respectivement du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022 et du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

D'autoriser le versement au CSSDM, à même les surplus de gestion, d'une contribution financière de 183,91 \$ par élève admissible, pour une valeur maximale de 11 000 \$ par période scolaire et un montant total maximal de 22 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1213408001

RÉSOLUTION CA21 170126

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - SOVERDI - PROJET DE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DARLINGTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une contribution financière de 27 000 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société de verdissement de Montréal Métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation du Projet de corridor écologique et vivrier Darlington, pour la période du 15 mai au 1^{er} décembre 2021 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 27 000 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1215284006

RÉSOLUTION CA21 170127

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - SOCENV - PROJET DE CONTRÔLE D'HERBE À POUX 2021



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder un contrat de service de 35 000 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour la réalisation du Projet de contrôle d'herbe à poux 2021, pour la période du 15 mai au 30 novembre 2021 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 35 000 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1215284007

RÉSOLUTION CA21 170128

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - MIEL MONTRÉAL - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ - PROJET TEMPORAIRE D'AGRICULTURE URBAINE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder un contrat de services de 10 459,28, toutes taxes incluses, à Miel Montréal - Coopérative de Solidarité, pour la réalisation d'un projet temporaire d'agriculture urbaine (volet apiculture et biodiversité) sur le site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 6 avril au 31 décembre 2021, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense de 10 459,28, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1213558012

RÉSOLUTION CA21 170129

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - SOVERDI - PROJET TEMPORAIRE DE VERDISSEMENT ET DE PLANTATIONS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'accorder une contribution financière de 23 100 \$ incluant les taxes si applicables, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation d'un projet temporaire de verdissement et de plantations sur le site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 6 avril au 31 décembre 2021, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 23 100 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

D'autoriser l'organisme SOVERDI a utilisé le site de l'ancien hippodrome pour ses activités pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.22 1213558020

RÉSOLUTION CA21 170130

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - 5 ORGANISMES - VILLE-MTESS 2018-2023 ET PROJET VIVRE ENSEMBLE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un soutien financier de 79 000 \$ à Jeunesse Loyola afin de réaliser le projet « Soutien communautaire pour les jeunes et les familles vivant dans la pauvreté » pour la période 4 mai 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ à La cafétéria communautaire MultiCaf afin de réaliser le projet « Vivre ensemble » pour la période du 4 mai 2021 au 31 mars 2023, à l'Aide de deux Fonds, soit 70 000 \$ dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et 15 000 \$ dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers afin de bonifier le projet.

D'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Parents engagés pour la petite enfance afin de réaliser le projet « Des mini jardins communautaires et un programme de jardins urbains pour les parents de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce » pour la période du 4 mai 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de Grâce afin de réaliser le projet « Équipe d'intervention mobile » pour la période du 4 mai au 31 mars 2022 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).



D'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à *Quebec Board of Black Educator* afin de réaliser le projet « Réduction de la pauvreté et inclusion des familles minoritaires dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce » pour la période du 4 mai 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.23 1211247003

RÉSOLUTION CA21 170131

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - NOTRE-DAME-DES-ARTS - LES AMIS DU PARC NDG

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 17 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation du projet Les amis du parc NDG, pour la période du 29 mai au 26 juin 2021.

D'autoriser la signature d'une convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.24 1218942002

RÉSOLUTION CA21 170132

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 10 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 900 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p>Société Bangladesh de Montréal inc. <i>Bangladesh Society of Montreal inc.</i> 4600, avenue Isabella, bureau 606 Montréal (Québec) H4V 2P1 a/s M. Toufiq Ezaz, président</p>	<p>Pour la célébration de Boishakhi, (nouvel an bengali) avec une performance culturelle ZOOM. Aide aux communications avec les membres en 2021.</p>	<p>TOTAL : 900 \$</p> <p>Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Association des locataires de l'habitation « Place Lucy » 5600, boulevard Décarie, bureau 001 Montréal (Québec) H3X 3Z4 a/s Mme Salvacion De Vera, présidente</p>	<p>Pour soutenir les activités sociales du Comité des locataires de Place Lucy : Fête des mères, Fête des pères, Fête nationale et la Fête du Canada.</p>	<p>TOTAL : 500\$ 700 \$</p> <p>Marvin Rotrand 500\$ 700 \$</p>
<p>Association St-Vincent et Grenadines de Montréal inc. Case postale 396, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T3 a/s M. Alfred Dear, président</p>	<p>Soutenir les efforts de l'Association pour fournir des secours d'urgence aux personnes déplacées par la grande éruption volcanique de Saint-Vincent.</p>	<p>TOTAL : 1 300 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Magda Popeanu 300 \$ Lionel Perez 200 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 200 \$</p>
<p>Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS) Filipino Association of Montreal and Suburbs (FAMAS) 4708, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H7 a/s M. Romeo Remegio, président a/s M. Joseph Gonzales, vice-président</p>	<p>Pour offrir des classes de ZUMBA aux membres de FAMAS.</p>	<p>TOTAL : 600 \$</p> <p>Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 200 \$ Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>Association de la journée culturelle de l'Île aux épices du Québec Spice-Island Cultural Day Association of Quebec (SICDAQ) 4604, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H7 a/s Mme Gemma Raeburn Baynes</p>	<p>Pour apporter notre soutien à la production en ligne de la Journée culturelle de l'île aux épices du Québec qui célèbre la culture de la Grenade et des Caraïbes. Cette année sera la 5^e célébration annuelle.</p>	<p>TOTAL : 1 100 \$</p> <p>Marvin Rotrand 300 \$ Magda Popeanu 300 \$ Lionel Perez 200 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 100 \$</p>
<p>Geordie Productions a/s Théâtre Geordie 550, rue Delinelle Montréal (Québec) H4C 3B1 a/s M. Brett Hooton, président a/s Mme Kathryn Westoll Directrice générale</p>	<p>Diffusion aux communautés ethniques « en ligne » de la performance gratuite de la pièce <i>The Little Mighty Superhero</i> le 6 juin 2021.</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$ Peter McQueen 200 \$</p>



<p>La Communauté unie de Juifs russophones du Québec / United Community of Russian Speaking Jews of Quebec 308, Blue Haven Drive Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9R 2K3</p> <p>a/s M. Mark Groysberg, président</p>	<p>Pour la programmation 2021 incluant la commémoration virtuelle du massacre de Babi Yar et la célébration de Chanukah.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Marvin Rotrand 250 \$</p>
<p>Université Concordia - Centre des arts en développement humain Centre for the Arts in Human Development 7079, avenue de Terrebonne Annexe TA Montréal (Québec) H4B 1E1</p> <p>a/s Mme Lenore Vosberg, PSW Directrice</p>	<p>Pour la célébration virtuelle du 25^e anniversaire du Centre des arts en développement humain qui aura lieu le 17 juin 2021 à 19 h.</p> <p>Il y aura des animations par les participants et des témoignages du Dr Graham Carr, le personnel et la communauté.</p> <p>À cette occasion, il y aura le lancement d'un documentaire rétrospectif soulignant l'impact que le Centre a eu sur la communauté de Montréal depuis les 25 dernières années.</p>	<p>TOTAL : 450 \$</p> <p>Christian Arseneault 250 \$ Peter McQueen 200 \$</p>
<p>École Saint-Luc 6300, chemin de la Côte Saint-Luc Montréal (Québec) H3X 2H4</p> <p>a/s M. Stéphane Richard, directeur a/s Mme Louise Lehoux Responsable de l'OPP</p>	<p>Projet de revitalisation de la cour intérieure de l'école Saint-Luc en créant un espace vert et polyvalent qui répond aux besoins et aux souhaits de la communauté de l'école.</p>	<p>TOTAL : 1 750 \$</p> <p>Peter McQueen 1 000 \$ Magda Popeanu 500 \$ Christian Arseneault 250 \$</p>
<p>Société québécoise d'ensemble claviers 4397, avenue Coolbrook Montréal (Québec) H4A 3G1</p> <p>a/s Mme Irina Krasnyanskaya Directrice artistique</p> <p>a/s M. Jean-Fabien Schneider</p>	<p>Pour la 9^e édition du Festival des Saisons russes de Montréal du 15 au 30 juin 2021.</p> <p>Le programme propose trois concerts mettant en vedette certains des meilleurs musiciens classiques du pays incluant Nathalie Choquette, Philip Chiu et Cameron Crozman, un film et un spectacle pour enfants.</p> <p>Tous les événements seront filmés à l'avance et diffusés en ligne pendant le festival.</p> <p>Si les circonstances et les consignes sanitaires le permettent, les enregistrements seront également présentés gratuitement sur un écran géant dans les parcs de l'arrondissement.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'ajouter la somme de 200 \$ provenant du fonds discrétionnaire de M. Marvin Rotrand pour l'Association des locataires de l'habitation « Place Lucy », pour un montant total de 700 \$, tel que corrigé au tableau ci-dessus.

La somme totale du montant des contributions financières est maintenant de 8 100 \$.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.25 1215265004

RÉSOLUTION CA21 170133

PROJET ACL - 5533 - WESTBURY MONTRÉAL (SITE ARMSTRONG)

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Magda Popeanu

D'autoriser le Service de l'habitation à utiliser un montant de 1 673 661 \$ du fonds d'inclusion social pour compléter le montage financier du projet ACL-5533 Westbury Montréal (Site Armstrong).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1213558027

RÉSOLUTION CA21 170134

RÈGLEMENT HORS COUR - MME SUE MONTGOMERY

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen
Magda Popeanu

Mme Montgomery déclare son intérêt avant le début des délibérations, et mentionne qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question. M. Lionel Perez prend le relai à titre de maire suppléant pour coordonner les échanges.



D'autoriser le règlement hors cour de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et demande d'ordonnance de sauvegarde intentées par la mairesse d'arrondissement Sue Montgomery contre la Ville de Montréal dans le dossier 500-17-114125-209, pour la somme de 362,92 \$ payable par la Ville de Montréal, en règlement complet et définitif.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

M. Lionel Perez dépose deux documents :

- La Demande de pourvoi en contrôle judiciaire et demande d'ordonnance de sauvegarde – Sue Montgomery contre la Ville de Montréal;
- Le jugement rendu par la juge Janick Perreault dans la cause 500-17-114125-209.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1213571005

RÉSOLUTION CA21 170135

ORDONNANCE - AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21 17018 établissant l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions aux intersections des avenues Somerled/Mariette et Fielding/Doherty.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1216880002

RÉSOLUTION CA21 170136

ORDONNANCE - PLACOTTOIR PUBLIC



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA20 17343), l'ordonnance numéro OCA21 17019 pour accorder une réduction totale des tarifs pour l'étude et la délivrance d'un permis ainsi que pour les frais d'occupation du domaine public visant l'installation d'un placotoir public aménagé par une Société de développement commercial ou une association de commerçants reconnue.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1212703006

RÉSOLUTION CA21 170137

ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (R.R.V.M., chapitre P-11 modifié par le RCA20 17341, article 17.4), l'ordonnance numéro OCA21 17020 à la présente décrétant une promotion commerciale dans toutes les zones où sont autorisées les usages de la famille commerce en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), du 4 mai au 14 septembre 2021, afin de permettre la vente et les cafés-terrasses dans les cours avant, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec, à certaines conditions.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), l'ordonnance numéro OCA21 17021 permettant des enseignes temporaires du 4 mai au 14 septembre 2021, à certaines conditions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1212703005

RÉSOLUTION CA21 170138

AVIS DE MOTION



Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) relativement aux bâtiments du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées et aux travaux concernant la station de métro Université de Montréal.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA21 17348

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA21 17348 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) relativement aux bâtiments du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées et aux travaux concernant la station de métro Université de Montréal, puis mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 102-2021 du 5 février 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1213558006

RÉSOLUTION CA21 170139

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement abrogeant le *Règlement concernant le programme de développement de l'université de Montréal et de ses écoles affiliées* (R.V.M 96-066).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA21 17349

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA21 17349 abrogeant le *Règlement concernant le programme de développement de l'université de Montréal et de ses écoles affiliées* (R.V.M 96-066), puis mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 102-2021 du 5 février 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1213558007



RÉSOLUTION CA21 170140**AVIS DE MOTION**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'agrandir la zone 0501 à même une partie de la zone 0451 (4018, avenue Royal).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA21 17350

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA21 17350 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'agrandir la zone 0501 à même une partie de la zone 0451 (4018, avenue Royal), puis mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles du décret 102-2021 du 5 février 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1213558026

RÉSOLUTION CA21 170141**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17351**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement d'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de procéder à diverses modifications et d'ajuster les conditions d'aménagement des cafés-terrasses a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA21 17351 modifiant le *Règlement d'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de procéder à diverses modifications et d'ajuster les conditions d'aménagement des cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1202703001



RÉSOLUTION CA21 170142**DÉROGATION MINEURE - 4855, AVENUE DE KENSINGTON**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 mars 2021, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 24 mars 2021 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une dérogation mineure à l'article 571.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre le recouvrement d'une voie d'accès en pierre concassée sur le lot 3 015 821, voisin du bâtiment sis au 4855, avenue deKensington, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), tel que présenté aux documents soumis, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1213558018

RÉSOLUTION CA21 170143**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-124**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-124 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages situé au 4845, chemin de la Côte-Saint-Luc, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 , conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 12 janvier 2021 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU ;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de résolution a été tenue du 20 janvier au 3 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170263 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;



ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 27 janvier 2021 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, 3 demandes ont été reçues.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumise la résolution approuvant le projet particulier PP-124 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages situé au 4845, chemin de la Côte-Saint-Luc, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*(RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 1 581 175 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9, afin d'autoriser une hauteur maximale de 12 étages et 42 m;
- à l'article 34 afin d'autoriser une densité maximale de 5.5.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI



3. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Coupes projetées » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

4. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Implantation projetée » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm mais doivent respecter les marges de recul prescrites à la grille des usages et spécifications 0663.

5. La densité maximale autorisée est de 5.5.

6. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation est de 9 700 m².

SOUS-SECTION 2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

8. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

9. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique.

10. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

11. Les toits du bâtiment doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

12. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

13. Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 19.

SOUS-SECTION 3

STATIONNEMENT

14. Aucune unité de stationnement n'est autorisée à l'extérieur du bâtiment.



SECTION 2

AUTRES CONDITIONS

15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants:

- 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 5° la méthode de collecte privée ou publique;
- 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

SECTION 3

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

16. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), du paragraphe 7° de l'article 668 de ce même règlement et selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS-SECTION 1

IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

17. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments, dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation projetée », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

- 1° L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2° Le recul du bâtiment doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans protecteurs sur les toits.

SOUS-SECTION 2

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT



18. L'objectif est de favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives projetées », joints en annexe D à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 3° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 4° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 5° Le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 6° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 7° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

19. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
- 2° Le verdissement des toits du bâtiment et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;
- 3° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;
- 4° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
- 5° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;
- 6° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site;
- 7° Un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvue, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonisent avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace.



ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Coupes projetées"

ANNEXE C

Intitulée "Implantation projetée"

ANNEXE D

Intitulée "Perspectives projetées"

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1203558050

RÉSOLUTION CA21 170144

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-125

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant la démolition d'un bâtiment commercial vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages de la catégorie H.7 (36 logements et plus), au 2655, chemin Bates, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble(RCA02 17017).

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles du décret 102-2021 du 5 février 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 174 989 et d'une partie du lot 6 260 204 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.



CHAPITRE II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment commercial existant situé au 2655 chemin Bates, la construction et l'occupation du bâtiment aux fins de l'usage de la catégorie H.7 (36 logements et plus) de la famille Habitation sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- a. articles 9 et 25 afin d'autoriser une hauteur de 6 étages;
- b. article 21 afin d'autoriser une cage d'ascenseur dépassant de 3 mètres la hauteur maximale prescrite;
- c. article 81 afin d'autoriser que la façade soit revêtue de maçonnerie dans une proportion de moins de 80 % de la surface excluant les ouvertures;
- d. article 386.1 afin d'autoriser une largeur d'une voie piétonnière supérieure à 1,5 mètre;
- e. article 573.4 par. 2° afin d'autoriser une voie d'accès qui ne respecte pas une distance minimale de 7,5 m de largeur entre deux voies d'accès.

2° à l'article suivant du Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M c. C-5) :

- a) article 6, afin d'autoriser un mur anti-collision d'une hauteur de plus de 2 mètres.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

CONDITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2655 CHEMIN BATES

4. En plus des documents normalement exigés au règlement de démolition, la demande de démolition doit être accompagnée des documents supplémentaires suivants :

- a) un plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
- b) un plan de gestion des matières résiduelles des futures occupations;
- c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.

5. Préalablement à la délivrance du permis de démolition, le requérant doit produire :

- a) une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution, et ce, dans les 12 mois suivants la date d'entrée en vigueur de la présente résolution;



b) une lettre de garantie bancaire d'un montant de 140 000\$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du projet de construction et d'aménagement paysager.

SECTION II

CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2655 CHEMIN BATES

6. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 60 %;
- b) la hauteur du bâtiment ne doit pas dépasser 6 étages;
- c) la seule construction hors-toit pouvant dépasser de 2 mètres la hauteur maximale prescrite est la cage d'ascenseur qui peut dépasser la hauteur maximale prescrite de 3 m;
- d) l'aire de stationnement intérieure doit comprendre un maximum de vingt-quatre (24) unités de stationnement;
- e) aucune aire de stationnement extérieure n'est autorisée;
- f) aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique;
- g) un équipement mécanique installé sur le toit doit être dissimulé par un écran architectural;
- h) tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment;
- i) le toit du bâtiment doit être aménagé avec une terrasse commune et 10% ou plus de la superficie du toit doit être recouvert d'un substrat de croissance et végétalisé.

SECTION III

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. Les documents suivants sont requis lors de la demande de permis:

- a) Une demande de permis de lotissement doit être déposée préalablement à la demande de permis de construire afin de créer un nouveau lot;
- b) Une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site;
- c) Une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants:
 - 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;



5° la méthode de collecte privée ou publique;
 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes;

d) Des plans et devis présentant les mesures de protection contre les collisions et les déraillements doivent être déposés au soutien d'une demande de permis de construction.

Ces plans et devis doivent être conformes à l'annexe F du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et intégrer des recommandations issues du rapport intitulé « Étude de viabilité pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2655, chemin Bates, Montréal, Québec » joint en annexe B à la présente résolution.

e) Des plans et devis relatifs aux mesures de protection contre le bruit et les vibrations doivent être déposés au soutien d'une demande d'un permis de construction afin de respecter les dispositions des articles 122.10 à 122.14 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et intégrant les recommandations issues du rapport intitulé « Étude acoustique et vibratoire pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2655 chemin Bates, Montréal, Québec », jointe en annexe C à la présente résolution.

SECTION IV

DÉLAIS DE RÉALISATION

8. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 24 mois suivant la fin des travaux de construction.

CHAPITRE IV

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

9. La délivrance d'un permis de construire ou de transformation impliquant une modification au volume du bâtiment est assujettie à l'approbation préalable des plans par le Conseil d'arrondissement.

10. L'évaluation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02-17017), et des critères d'évaluation cités aux articles 22 et 122.14 du Règlement d'urbanisme (01-276) des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° l'expression architecturale traduit la logique constructive du bâtiment et les enjeux particuliers reliés au développement du site;

2° le choix des matériaux de revêtement est justifié en fonction de leurs caractéristiques physiques (i.e propriétés acoustiques et résistance à l'impact) et de leur emplacement dans le bâtiment;



- 3° la composition architecturale du mur latéral (est) et du mur arrière correspond au traitement utilisé pour la façade;
- 4° le traitement de la façade est sobre, ordonné et reflète l'organisation interne des logements;
- 5° le rythme des pleins et des vides, la disposition des saillies ainsi que la trame exprimée en façade contribuent à une lecture claire et cohérente du parti architectural;
- 6° la fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 7° les aménagements extérieurs proposés en cour avant doivent être aménagés en coordination avec les interventions projetées sur le domaine public;
- 8° l'impact des équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doit être minimisé;
- 9° l'utilisation de végétaux sur les toits est favorisée;
- 10° le projet doit tendre à respecter l'implantation et le gabarit général de construction présenté aux plans en annexe D.

Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux est favorisé;
- 2° les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation du toit par les occupants;
- 3° le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et le terrain de la Caisse des dépôts adjacent et doit contribuer à la mise en valeur du site;
- 4° l'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales, tel que, par exemple, une gestion écologique des eaux de pluie;
- 5° le verdissement du toit du bâtiment est favorisé;
- 6° les matériaux perméables au sol sont retenus pour l'aménagement paysager;
- 7° un aménagement paysager dense permet de diminuer la visibilité d'un équipement de type transformateur sur socle (TSS);
- 8° la gestion des déchets proposée a un impact mineur sur les circulations piétonnes, cyclables et véhiculaires;
- 9° un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvu, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonisent avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace.

Objectif 3 :

Assurer l'intégration des mesures adéquates en matière de sécurité, acoustique et vibratoire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° les recommandations issues du rapport intitulé « Étude de viabilité pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2655, chemin Bates, Montréal, Québec » joint en annexe B à la présente résolution doivent être prises en compte.
- 2° les recommandations issues du rapport intitulé « Étude acoustique et vibratoire pour un projet de redéveloppement d'un site localisé en bordure de la voie ferrée au 2655 chemin Bates, Montréal, Québec », jointe en annexe C à la présente résolution doivent être prises en compte.



ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Étude de viabilité

ANNEXE C

Étude acoustique et vibratoire

ANNEXE D

Implantation et perspectives projetées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1213558017

RÉSOLUTION CA21 170145

ORDONNANCE - MULTICAF - VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES - PARCS NELSON-MANDELA ET DE LA SAVANE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu
Marvin Rotrand

D'autoriser la tenue du Marché social itinérant MultiCaf dans les parcs Nelson-Mandela et de la Savane ainsi qu'à la place de Darlington.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA21 17022 permettant à l'organisme la Cafétéria communautaire MultiCaf (MultiCaf) de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 14 juin au 31 octobre 2021.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1215284008

RÉSOLUTION CA21 170146

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MARS 2021

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la*



délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour le mois de mars 2021 et toutes les dépenses du mois de mars 2021.

60.01 1217479005

RÉSOLUTION CA21 170147

DÉPÔT - DEMANDE DE SUBVENTION - PAM 2021-2025

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme aquatique Montréal (PAM 2021-2025) pour la mise aux normes et la rénovation majeure de la piscine communautaire Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.02 1210639001

RÉSOLUTION CA21 170148

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS - ANNÉE 2021

Mme Sue Montgomery dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 31 mars 2021 et l'état comparatif des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2020 par rapport au 31 mars 2021, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

61.01 1216954001

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 40.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA21 170106 à CA21 170148 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – CA du 3 mai 2020

Note au lecteur : Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Lisa	Gardhouse		Question for Christian Arseneault. Follow up with regards Coffee Park	<p>I want to follow up on a question I asked you at the February borough council meeting about the fencing put up in Coffee Park at the future set of a basketball court. Since the fencing went up last November, aside from putting gravel down, absolutely no work has been done. Borough director Stephane Plante told me the fencing would be coming down in 2 weeks, but it is still up.</p> <p>This left children with much less space to toboggan over the winter, and now takes away a huge chunk of park space as we head into summer weather. It also makes it difficult for residents & daycares in the neighbourhood to share the space.</p> <p>Some people in the area think the park is closed.</p> <p>This fencing serves no purpose and should be removed immediately, at least until COVID restrictions are lifted.</p> <p>I also want to know when the chalet will be repaired and opened with functional washrooms, as right now people are urinating behind the building. You have admitted this chalet is a shambles. When will it be fixed?</p>
2	Jeremie	Alarci		Service de la STM pour Lionel Perez	<p>En décembre dernier, vous avez suggéré que l'on devrait réduire l'offre de service de la STM. Vous avez fait référence à réduire le service sur des lignes au 5-7 minutes, mais les lignes du genre dans CDN-NDG comme la 165 ou la 51 sont fréquemment très remplies. J'aimerais savoir combien de fois par semaine vous prenez le transport en commun et si vous croyez que la distanciation sociale n'est pas un privilège à offrir à ceux qui prennent l'autobus?</p>

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
3	Line	Bonneau	AmiEs du boisé Dora-Wasserman	Protection du boisé Dora-Wasserman	Depuis l'été 2018, les AmiEs du boisé Dora-Wasserman sont partie prenante des activités de revitalisation dans cet îlot de fraîcheur et zone de biodiversité du quartier Snowdon. Les activités des AmiEs incluent le contrôle des plantes envahissantes comme le nerprun et l'anthriscue, la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, l'épandage de paillis sur les sentiers, des corvées de propreté, et cette année, un concours de dessins en vue de développer des panneaux de sensibilisation aux enjeux écologiques. Le plan local de développement durable 2019-2022 de l'arrondissement prévoit la protection du Boisé Dora-Wasserman (section 4.6). Quelles démarches entendez-vous prendre en vue d'inscrire le boisé dans les aires protégées de l'agglomération et selon quel échéancier?
4	Derek	Nowrouzezahrai		Bike paths	Last month I urged the borough to prioritize re-painting our NDG bike lanes, since most of the paint is gone. Since then, I have noticed that only minor segments of Cote St Antoine have been done. The western part of this street has been completely left out. NDG avenue has also been completely left out of the repainting. Street cleaning started over a month ago, yet we're still waiting to have our bike lanes repainted in May. This is particularly bad at intersections, where the paint is most faded because vehicles often drive into the bike lane to use it as a passing lane through the intersection. This is extremely dangerous. When will our bike lanes be fully repainted and why isn't the borrow installing bollards at intersections to protect people and reduce the heavy paint fading that occurs there.



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
5	Sonya	Konzak		Pedestrian and cycling safety	There are more cyclists and pedestrians using the roads than ever before due to social distancing needs, yet, zero new protective measures are in place in NDG to protect them. While other boroughs will have beautiful pedestrian streets and new cycling paths this summer, we're doing nothing. With the nicer weather, I'm worried we're going to be hearing about more and more accidents (we've already had two cyclist and pedestrians deaths from motorists in Montréal since spring started). What will you do to protect the roads most vulnerable users this summer, while social distancing remains a reality? I think it's clear that your Terrebonne committee is not providing any solutions. Action is needed now.
6	Michael	White	NDG roadrunners	Confederation track	The track is in disrepair, no surface maintenance for 3 years, signage vandalized.nonexistant lighting, will the burrough please do maintenance of this very important sports facility this year .
7	Sheryl	Shore		Cantaloup garden and orchard	What actions will you take to preserve the Cantaloupe orchard, and to protect the Cantaloup collective garden when the fences to the field are removed? Can you put a barrier around it to prevent dogs from entering, and to discourage theft and vandalism?



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
8	Yianni	Georgantas	n/a	Skatepark in CDN	<p>Would it be possible for the council to research investing in a skatepark for the CDN region? (for skateboarding)</p> <p>A search on Google Maps for the keyword "skatepark" shows the distribution of all the parks in Montreal. The nearest to the CDN region would probably be in Plateau Mont-Royal or in Ville Saint Laurent. It would be nice to have one closer to the Borough as CDN becomes more dense in population.</p> <p>According to Google: the average price to design and build a skatepark is \$45 per square foot. I think residents would get a great return on investment for this price.</p> <p>Some good examples of skateparks is the "Verdun Skatepark" and the "Van Horne Skatepark": https://www.youtube.com/watch?v=iGZIt0SLRHc</p> <p>Thank you for taking my question, and for your open-minded consideration of this idea.</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
9	Françoise	Caron		Centre Trenholme	Un article du journal Métro a annoncé la démolition du Centre Trenholme ! Je suis renversée! Pouvez-vous me rassurer ? Il s'agit d'un de nos plus beaux exemples d'architecture moderne, il faut le préserver et le mettre à contribution dans l'évolution du parc! Prenez SVP le temps de vraiment le regarder! Il a été conçu avec grand soin et avec une grande attention portée à la qualité de son implantation. Il est remarquable avec sa pierre, sa céramique, son beau gymnase clair, ses toilettes (qui devraient être davantage accessibles !), sa salle des patineurs, son interface avec les niveaux de terrain, sa passerelle, sa statue et marquise. Victime comme tant d'autres d'importantes lacunes d'entretien, il demeure tellement plus durable qu'un grand nombre de constructions contemporaines. Les engagements pris par la Ville à l'égard des GES et du développement durable visent aussi le stock immobilier municipal qui doit être davantage considéré et soigné !
10	Nicolas	Hebert		Georges St. Pierre park	I live next to Georges St. Pierre park, and was very surprised to see a large construction project start last week, which I had not been notified about. A large portion of the park is currently fenced off, which is unfortunate as the weather is getting nicer and we all want to get outside having spent a year in COVID lockdown. I was not consulted, we have no timeline, and no details about the project. What is going on? I also noted the park's washrooms are not opened to the public, yet another impediment to spending a pleasant time in the park. When will the washrooms be opened?



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
11	Pauline	Le Tron		Piétonnisation partielle de la rue Jean-Brillant	Depuis la piétonnisation partielle de la rue Jean-Brillant entre Decelles et Côte-des-Neiges, l'autobus 119 emprunte l'avenue Gatineau vers le nord pour tourner sur Jean-Brillant vers l'ouest. J'habite sur la rue Gatineau, en face du parc, et je dois utiliser le coin sud-ouest de l'intersection Gatineau/Jean-Brillant pour traverser la rue. Le rétrécissement de la rue Jean-Brillant, à cet endroit, oblige l'autobus 119 à passer très près du trottoir en tournant, ce qui est peu sécuritaire pour les piétons se trouvant sur le coin de la rue. Ayant une limitation visuelle, je peux difficilement évaluer si l'autobus empiétera sur le trottoir lors de son virage et je me sens souvent en danger. Comment comptez-vous sécuriser cette intersection afin que les piétons se trouvant sur ce coin de rue soient mieux protégés?
12	Devyn	Vincelli		Importance of the REV for Cyclists' Safety and the Wellbeing of all Street Users	<p>As a concerned cyclist and citizen,</p> <p>This question is for M. Perez:</p> <p>In light of this past weekend's ceremonies in honour of Mathilde Blais, it has come to my attention that you are refractory towards the continued construction and bolstering of the REV project that provides safety and peace of mind for cyclists. As part of a future administration, can I expect that you will uphold the progress made for cyclists' safety in Montreal and continue to prioritize this infrastructure?</p> <p>Follow up for Mr. McQueen: As part of a future administration, can I expect that you continue to support efforts to expand and maintain the REV project?</p> <p>as a cyclist and concerned citizen</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
13	Carol	Lewis	Non	Community garden and lights at the Conferation park.	<p>1. How do I aquire a space at the community garden that will be moved behind the YMCA?</p> <p>2. I will like to know why are there no lights at the coronation soccer field. This terrain is used by kids and adults alike. There is a race track around it but can't be used at night because its so dark. We need an upgrade. Thank you.</p>
14	Ron	Pelletier		Crossing at Cavendish/Sherbrooke	<p>This question to Mayor Sue Montgomery is from Ron Pelletier on behalf of the dozens and more visually impaired residents who regularly cross the intersection Cavendish/Sherbrooke. Comme vous devez savoir, cette intersection est identifié dangereuse depuis plusieurs années. Many visually impaired residents live in the vicinity due to the proximity of many necessary services. For us, because of our disability, crossing is even more challenging. We feel like we are putting our lives on the line each time we need to cross at this location. A four-way stop would contribute enormously to pedestrian safety and be the best option, or at least an additional audible signal on the north-west corner on north/south crossing. This intersection is a classic “ deadly accident waiting to happen”. What have you done in the past 3 years to bring about the needed improvements? What will you do NOW to ensure that additional solutions such as above be put in place to rectify the situation? Merci</p>
15	Joanna	Pasturczyk		YMCA land	<p>In what part of the land will the community garden plots be located? When will you start the community consultation regarding the future use of the land and how can we participate?</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
16	Guy	Gaudreault	QC	Intersection dangereuse Sherbrooke/Cavendish	<p>Cette question s'adresse à Madame Montgomery. On écrit au nom de plusieurs piéton(nes) qui ne se sentent pas en sécurité en traversant l'intersection Cavendish et Sherbrooke. Compte tenu de la proximité de Benny Farm, le Foret Sherbrooke et le CLSC Benny Farm, une proportion élevée des citoyens âgées, des personnes avec des défis de mobilité, les personnes aveugles et les jeunes familles fréquentent cette intersection. Those who are unable to walk at a fast pace have difficulty making it across in the time currently allotted. Will you advocate for lengthening the crossing times so that more pedestrians can cross safely? A four-way stop is the ideal solution preferred by many. We realize that such requests are often dismissed because they would slow down the traffic. Yet pedestrians are extremely vulnerable, missing the tons of protective metal of cars. Will you give priority to pedestrian safety over the speed of cars? What will you do to make that happen?</p>
17	Odile	Lapierre		BRUIT	<p>Avez vous un plan pour réduire le bruit et notamment l'utilisation de souffleuses à feuilles? Comptez-vous interdire les souffleuses à feuilles à essence comme notre voisine Saint-Lambert?</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
18	Liam	Mooney	Qc	cours de tennis CDN-NDG	Je suis entraîneur de tennis pour Tennis Montréal depuis maintenant 10 ans. Chaque année, les règles étant mises en place pour les installations m'empêchent de répondre à la demande de leçons particulières de tennis. Il est très difficile, voir impossible de contribuer au développement du tennis sur vos installations quand vous empêchez les gens de réserver un terrain et d'apprendre le tennis avec un entraîneur. Oui, il y a tennis Montréal, mais les cours de groupe offerts que je donne sous la volonté de la ville rejoint 100 personnes par été au maximum. Allez-vous enfin laisser les gens apprendre le tennis sur les installations publiques à travers lesquelles nous payons et réservons les terrains? Si les installations sont publiques et que la ville souhaite y offrir des activités, pourquoi empêcher l'activité qui est le plus en demande? La situation devient décourageante pour les entraîneurs aussi!
19	Louise	Kold-Taylor		Terrebonne working committee	<p>I am a pedestrian, cyclist, public transit user, driver, car owner, parent and resident of the Terrebonne Village with working experience in urban planning and mobility stakeholder conversations. In my work, I help groups of diverse stakeholders come together to collaborate on making progress on their shared, often difficult situation.</p> <p>When the Terrebonne committee was formed, I immediately let the council know that I believed Peter McQueen was given a difficult task as chairing a group of dissenting perspectives towards consensus and that I had the education, skills, experience and integrity to help facilitate this work, but after a formal application and interview process, my facilitation offer was rejected.</p> <p>My question is to Lionel Perez. Given how the Terrebonne Committee's work has unfolded, do you regret not bringing on a professional facilitator who could have supported the committee and its chair in its work?</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
20	Ray	Taylor	Loyola-NDG Citizen's Committee	Mr Arsenault's tone during council meetings	<p>I am increasingly troubled by the dismissive and condescending manner in which you respond to citizen's questions.</p> <p>At February's borough council. I referenced Judge Synott's Quebec Superior court ruling, asking you to apologize to Annalisa Harris. Not only did you refuse to do so, you said: "I would encourage you to actually read the ruling". I had, in fact, read the entire ruling.</p> <p>In April, you suggested my question about your plans for Somerled contained a lot of 'inaccuracies'. You further suggested that I had not read the motion, which I have.</p> <p>At the same meeting, you suggested another citizen had read a different report than you had regarding our borough's SPVM response time, when there is only one such report available.</p> <p>Your tone comes across very poorly, and extends to your own colleagues on council.</p> <p>You must stop assuming citizens do not do their research before asking questions, and adopt a more collegial tone with your constituents and colleagues.</p> <p>Will you commit to this?</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
21	Isabelle	Pivotto		Prix des loyers	<p>Nous sommes toujours dans la tourmente de la pandémie. Les rénovations de building fleurissent et les prix des loyers continuent de s'envoler. M. Legault ne pense pas que la hausse des loyers soit un problème mais quand on est propriétaire de son chez-soi c'est autre chose que de subir la spéculation locative. Notre loyer représente pour notre famille (2 adultes/2 enfants autistes) 30% de notre revenu mensuel. Nous avons la "chance" de vivre dans un 51/2, au 2eme étage d'un immeuble non insonorisé ce qui en passant engendre des situations désagréables avec les voisins qui sont dérangés par la respiration de nos enfants. Mais nous connaissons de nombreuses familles de 4 personnes qui vivent dans des 31/2 faute de moyens de trouver mieux à prix décent.</p> <p>Ma question: à quand l'encadrement des loyers à Montreal et dans notre arrondissement? On a été capable de faire des suspensions de taxes municipales pendant la pandémie, je peine à croire qu'on ne peut influencer sur la spéculation locative.</p>
22	Nick	Wheeler-Hughes		EV charging stations	<p>Hey everyone, and happy "Return to 9:30 Curfew" day! My question is: do you think building more electric vehicle charging stations in the borough would be an effective way to encourage CDN - NDG residents to purchase EVs? Thanks!</p>
23	Debbie	Goel Salari		Tennis Somerled	<p>Hi, Thank you for opening the Somerled courts. Unfortunately only 5/12 courts had nets and 4 courts were completely closed. Would it be possible to open all 12 courts to avoid people waiting in line and not being able to play. Thank you</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
24	Norman	Sabin		Borough Council Meeting May 3: Push buttons for pedestrian signals?	<p>Good day,</p> <p>Our borough has hundreds of intersections controlled by traffic signals, and many now have pedestrian signals that run 24/7. The most common types are 10 second straight greens and 20 second four-way reds, but over the past year 30 second reds have appeared at Cavendish and St Jacques, as well as 60 second reds at Decarie and de Maisonneuve.</p> <p>The problem is when there are no pedestrians. Cars, trucks, and buses wait unnecessarily, burn extra fuel, and cause excessive GHG emissions. Spend an hour at Decarie and Van Horne, Girouard and Upper Lachine, Grand and Monkland, or CSL Road and Wilson and you'll see what I mean. This makes no sense, especially in a borough that prides itself on environmental protection.</p> <p>Why not install push buttons for pedestrian signals? If the button is pushed, the pedestrian signal is activated, if not, the signal is suppressed and vehicles get more green time. Isn't it worth testing out?</p> <p>Thanks for your consideration.</p> <p>Norman Sabin NDG</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
25	Nancy	Turcotte		Limite de vitesse Chemin Côte-St-Antoine	J'aimerais savoir pourquoi la limite de vitesse change de 30km/h à 40km/h sur une distance de moins de 500 mètres entre Décarie et Côte-St-Antoine, puis revient à 30km/h une fois passé la rue Girouard. La circulation sur Côte-St-Antoine avant la lumière de Girouard est très dense, et les automobilistes circulent beaucoup trop vite, surtout à l'approche de la lumière lorsqu'elle passe au jaune-rouge. Il y a deux écoles tout près, un parc et donc beaucoup de piétons et cyclistes empruntent cette intersection et cette rue chaque jour. Je vois passer des voitures qui circulent trop souvent trop vite, et j'ai peur pour mes enfants et ceux qui traversent. J'aimerais savoir pourquoi ce changement de vitesse sur un si petit tronçon de route, et s'il était possible de faire réduire à un maximum de 30km/h comme ailleurs et faire poser un dos d'âne pour ralentir le trafic à l'approche de la lumière de circulation sur Côte-St-Antoine. Merci
26	Sharon	Sweeney	Habitations Communautaire NDG	Public Facilities in the parks	NDG,needs a network of safe, free, clean and environmentally responsible public toilets and water fountains that are accessible to all persons including, youth, seniors, parents, toddlers and persons with disabilities in all of our parks. Available toilets that are accessible to all are a public health issue. Covid has laid bare the hardship for families. The stay at home order is much easier when you have a backyard and toys and facilities with the luxury of space. Families, seniors, persons with mobility issues and youth no longer have access to public washrooms in parks to use in their daily lives. Public washrooms should be comfortable and convenient so that everyone can spend time in public areas and feel included. It is very much an equity issue. Can you confirm a timeline for the following : Gilbert Layton Park, Loyola Park, Trenholme (appears to be open some days), William Bowie, Somerled, Georges St Pierre, William Hurst A chemical toilet at both Coffee and Benny Park.



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
27	Sonya	Ramian		ymca fruit trees	How will - you determine who will get the community garden plots? Is it possible to prioritize those who do not have any yard space? Will you also require that no pesticides are used please?
28	Elisabeth	Faure		Public toilets in Loyola Parks	Mr Arseneault: this past weekend, I visited some of the parks in your district. In each case, access to public washrooms was not available, and these doors were locked. In Coffee Park, this is hardly a new problem, as the park has not had washrooms or a functioning chalet for years. The borough has delivered mixed messaging on this front, and with the nice summer weather upon us, citizens are eager to get outside after a long winter spent in lockdown. It is much harder to spend a sunny afternoon in the park without access to a public washroom. As our local councillor, public toilets are an important part of your job, just like garbage. I know the times when you do come to your district you like to visit with Stephane Plante. Can you both commit to visiting the parks in your area by next week, and to have this work done in the next 30 days?
29	Gunhild	Berendsen	amie et bénévole du Boisé Dora Wassermann	Préservation du Boisé D. W. du parc M. King.	Ce boisé me tient à coeur, j'y ai passé des heures à arracher les racines de plantes envahissantes, je participerai aux plantations et je m'inquiète des dommages infligés aux plantations actuelles et futures par des feux, des b.b.q., des cyclistes avec tremplins, des déchets, des écoureuil en surnombre,.Alors que compte faire l'arrondiss. pour préserver ce boisé, unique dans son genre, en signalisation, surveillance, sensibilisation de la population quant à la fragilité et le besoin de protection de ce beau boisé ?



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
30	Caroline	Guistini		YMCA community garden	<p>Good evening, I have a garden plot at the NDG garden (corner Rosedale and Côte St-Luc) that will be relocated to the YMCA this season. Although I am very saddened about the very last minute move of gardens, I am happy that at least we are being relocated and that we will have a gardening season (absolutely essential at all times, but especially in Covid times). My question is, how long will the gardens be able to stay in the YMCA area? If I understand correctly, that land will be used for social housing at some point. Where will the gardens be moved to then? Why not move them to a more final location from the start? Thank you, Caroline Guistini</p>
31	Anita	Berthier	Resident NDG	Safety for school corridor biking	<p>Please could you elaborate on how we can provide a safe school cycling corridor on terrebonne for families riding to school/daycare twice a day with young children. Without the bike path I am nervous to do this. I would like to ride along terrebonne twice a day.</p>



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
32	Sharon	Leslie		Live Borough Council questions	<p>Madame Montgomery: Depuis que le CA tient les réunions virtuelles, les questions du publique doivent etre soumis à l'avance par écrit. Ceci défavorise les citoyen(nes) vis a vis les élu(es). Questions must be less than 1000 characters, with no limits to responses. Borough Council members receive questions ahead of time, enabling preparation of responses. The Mayor or Councillors do not even answer questions at times. Residents cannot ask a follow-up, which often serves to further clarify the response.</p> <p>The OCPM consultation regarding the Bay development project is permitting questions to be asked both in writing and on the phone. If they can do it, why not this Borough Council? It would contribute enormously to leveling the playing field, rather than the elected members holding most of the cards. In support of increased democracy and citizen participation, will you implement a live function, either by phone or over Zoom, to procedures. When will you make this happen?</p>

